

307

DB56

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation
du gaz de schiste dans le shale d'Utica des
basses-terres du Saint-Laurent

6212-09-002

INVENTAIRE QUÉBÉCOIS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2010 ET LEUR ÉVOLUTION DEPUIS 1990



**DIRECTION DES POLITIQUES DE LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE
FÉVRIER 2013**

*Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs*

Québec 

Équipe de production

Rédaction

Julie Paradis¹, chimiste M. Sc.

Collaboration et révision

Daniel Champagne², chimiste

Vicky Leblond¹, ingénieure

Vanessa Turcotte¹, chimiste M. Sc.

Acquisition, traitement, validation et compilation des données

René Bougie¹, chimiste M. Sc.

Nathalie Leclerc¹, ingénieure

Estelle Nolet¹, technicienne

Julie Paradis¹, chimiste M. Sc.

Vanessa Turcotte¹, chimiste M. Sc.

Référence :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013), *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2010 et leur évolution depuis 1990*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, 20 p.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-67066-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

- 1 Équipe de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQÉA), Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est, 5^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.
- 2 Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est, 5^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

INTRODUCTION

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) produits par l'activité humaine au Québec est tenu à jour annuellement, depuis 1990, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Cet inventaire est élaboré à partir de données recueillies auprès d'entreprises et d'institutions ainsi qu'à partir de données statistiques³ obtenues principalement de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec, du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Société de l'assurance automobile du Québec (voir l'encadré 1).

L'inventaire québécois des GES est obtenu grâce à une compilation des données conforme à celle qui est préconisée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cependant, les données de ce rapport sont présentées selon des catégories légèrement différentes pour en faciliter la compréhension⁴. Ainsi, le secteur du transport est présenté séparément dans le présent document alors que la CCNUCC l'inclut dans la catégorie Énergie. Également, les émissions du secteur de l'industrie regroupent les procédés et la combustion, contrairement à ce qu'on trouve dans la CCNUCC, qui présente les émissions de la combustion dans la catégorie Énergie.

Il est important de noter que les valeurs des émissions indiquées dans l'inventaire, pour chacune des années depuis 1990, sont révisées régulièrement pour y introduire, entre autres, des données statistiques qui n'étaient pas disponibles au moment de la compilation, des modifications aux données statistiques antérieures, des sources qui n'avaient pas été répertoriées ou des méthodes améliorées d'évaluation des émissions. Cette révision explique que les valeurs de certaines données publiées antérieurement peuvent différer de celles qui se trouvent dans le présent rapport.

Les GES ou les familles de GES qui font l'objet de ce rapport sont ceux qui sont pris en compte par le protocole de Kyoto (voir l'encadré 2). Dans le texte, les émissions sont exprimées en millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂).

Encadré 1

Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre

L'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre est réalisé à l'aide de données fournies par les entreprises québécoises. Jusqu'en 2007, celles-ci fournissaient de façon volontaire leurs données d'émissions ou de consommation énergétique et de production à partir desquelles le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs déterminait les émissions de GES par établissement. Depuis 2007, les entreprises sont tenues de fournir ces renseignements en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (c. Q-2, r. 15).

L'inventaire, mis à jour annuellement, respecte les consignes techniques de l'organisme international qui chapeaute les inventaires nationaux de GES, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, lequel relève de l'Organisation des Nations unies.

Ainsi, certaines émissions ne sont pas comptabilisées dans le total de cet inventaire. Le CO₂ provenant de la biomasse n'est pas inclus, car il est présumé que le CO₂ relâché pendant la décomposition ou la combustion de la biomasse est recyclé par les forêts, notamment grâce à la photosynthèse. Par contre, le CH₄ et le N₂O provenant de la biomasse sont pris en considération. Quant aux émissions de CO₂ provenant des sols agricoles, elles sont incluses dans le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, dont le total n'est pas inclus dans l'inventaire.

Enfin, les émissions provenant de combustibles fossiles utilisés dans le transport international (aérien et maritime) ainsi que celles des réservoirs hydroélectriques sont également exclues de l'inventaire.

Il est à noter que les chiffres mentionnés dans le texte peuvent ne pas correspondre à des calculs manuels effectués à partir des données des tableaux présentés, puisqu'ils proviennent de calculs faits avant l'arrondissement des chiffres.

3 Certaines sources de données statistiques habituellement utilisées pour la compilation de cet inventaire n'étaient pas disponibles au moment de calculer les émissions annuelles.

4 L'encadré 4 présente les données classées selon la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Encadré 2 Les gaz à effet de serre^{5 et 6}

Certains gaz naturellement présents dans l'atmosphère, c'est-à-dire les gaz à effet de serre (GES), permettent de retenir sur la Terre une partie de la chaleur que cette dernière émet vers l'espace sous forme de radiation infrarouge. Les plus abondants sont la vapeur d'eau et le dioxyde de carbone (CO₂), mais on trouve aussi le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O).

À l'échelle mondiale, les principales sources anthropogéniques de CO₂ sont l'utilisation de combustibles fossiles, la déforestation et certains procédés industriels. Pour leur part, les principales sources de CH₄ sont l'élevage du bétail, la culture du riz, la combustion des combustibles fossiles et de la biomasse, l'extraction et la distribution du gaz naturel, l'enfouissement des déchets organiques et l'exploitation pétrolière. Finalement, le N₂O est dû principalement à l'élevage, à l'épandage d'engrais azotés, à l'utilisation de combustibles fossiles et à la combustion de la biomasse.

Depuis le début de l'ère industrielle, vers 1750, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 35 %, celle du CH₄ de 148 %, et celle du N₂O de 18 %.

Chaque gaz a une durée de vie atmosphérique unique et un potentiel propre de rétention de la chaleur (appelé potentiel de réchauffement planétaire). Associé à un potentiel de réchauffement planétaire de 1, le CO₂ est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés. Le potentiel de réchauffement planétaire est une mesure relative de l'effet de réchauffement que l'émission d'un kilogramme d'un GES a à la surface troposphérique en comparaison avec l'émission d'un kilogramme de CO₂. On parle de *concentration d'équivalent CO₂* (éq. CO₂) pour la concentration de CO₂ qui entraînerait un forçage radiatif de même ampleur que le GES en question. Les potentiels de réchauffement planétaire calculés pour différents intervalles de temps illustrent les effets des durées de vie de différents gaz dans l'atmosphère.

Concentrations atmosphériques et potentiel de réchauffement planétaire de certains GES

Gaz à effet de serre	Concentration en 1750	Concentration en 2005	Augmentation de la concentration	Potentiel de réchauffement planétaire(c)	Temps de séjour atmosphérique
CO ₂	environ 280 ppm(a)	379 ppm	99 ppm (35 %)	1	variable
CH ₄	environ 715 ppb(b)	1 774 ppb	1 059 ppb (148 %)	21	12 ans
N ₂ O	environ 270 ppb	319 ppb	49 ppb (18 %)	310	120 ans

(a) ppm : parties par million.

(b) ppb : parties par milliard.

(c) Selon le rapport du GIEC, publié en 2001, les potentiels de réchauffement planétaire sont de 23 dans le cas du CH₄ et de 296 dans le cas du N₂O. Comme ces données ne sont pas utilisées dans les calculs des différents inventaires nationaux (Canada, États-Unis, Québec, etc.), elles n'ont pas été insérées dans ce tableau.

5 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques*. Contribution des groupes de travail I, II et III au quatrième rapport d'évaluation du GIEC.

6 *Rapport d'inventaire national 1990-2010 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, avril 2012. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=A91164E0-7CEB-4D61-841C-BEA8BAA223F9>.

En plus des GES présents naturellement dans l'environnement, d'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature, comme l'hexafluorure de soufre (SF₆), les perfluorocarbures (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC), sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère. Voici la liste des GES pris en compte par le protocole de Kyoto.

GES pris en compte par le Protocole de Kyoto avec leur potentiel de réchauffement planétaire

Gaz à effet de serre	Formule chimique	Potentiel de réchauffement planétaire ^(d)
Dioxyde de carbone	CO ₂	1
Méthane	CH ₄	21
Oxyde nitreux	N ₂ O	310
Hexafluorure de soufre	SF ₆	23 900
Hydrofluorocarbures (HFC)		
- HFC-23	CHF ₃	11 700
- HFC-32	CH ₂ F ₂	650
- HFC-41	CH ₃ F	150
- HFC-43-10mee	C ₃ H ₂ F ₁₀	1 300
- HFC-125	C ₂ HF ₅	2 800
- HFC-134	CHF ₂ CHF ₂	1 000
- HFC-134a	CH ₂ FCF ₃	1 300
- HFC-143	CHF ₂ CH ₂ F	300
- HFC-143a	CF ₃ CH ₃	3 800
- HFC-152a	CH ₃ CHF ₂	140
- HFC-227ea	C ₃ HF ₇	2 900
- HFC-236fa	C ₃ H ₂ F ₆	6 300
- HFC-245ca	C ₃ H ₃ F ₅	560
Perfluorocarbures (PFC)		
- Perfluorométhane	CF ₄	6 500
- Perfluoroéthane	C ₂ F ₆	9 200
- Perfluoropropane	C ₃ F ₈	7 000
- Perfluorobutane	C ₄ F ₁₀	7 000
- Perfluorocyclobutane	c-C ₄ F ₈	8 700
- Perfluoropentane	C ₅ F ₁₂	7 500
- Perfluorohexane	C ₆ F ₁₄	7 400

(d) Selon le rapport du GIEC, publié en 2001, les potentiels de réchauffement planétaire sont de 23 dans le cas du CH₄ et de 296 dans le cas du N₂O. Comme ces données ne sont pas utilisées dans les calculs des différents inventaires nationaux (Canada, États-Unis, Québec, etc.), elles n'ont pas été insérées dans ce tableau.

POINTS SAILLANTS DE L'INVENTAIRE 2010

- En 2010, les émissions totales de GES au Québec se chiffraient à 82,5 Mt éq. CO₂, soit 10,4 t par habitant, et représentaient 11,9 % des émissions canadiennes, lesquelles atteignaient 692 Mt éq. CO₂.
- Le secteur qui produisait le plus d'émissions de GES au Québec, en 2010, était celui du transport (routier, aérien, maritime, ferroviaire, hors route), atteignant 35,1 Mt éq. CO₂, soit 42,5 % des émissions. À lui seul, le transport routier représentait 78,4 % des émissions du secteur du transport, soit 33,3 % des émissions totales de GES.
- Le secteur de l'industrie arrivait en deuxième place, atteignant 27,1 Mt éq. CO₂, soit 32,9 % des émissions totales. Dans ce secteur, les émissions se répartissaient comme suit : 59,3 % provenaient de la combustion industrielle, 40,0 % des procédés industriels et 0,7 % des émissions fugitives et de l'utilisation de solvants et d'autres produits.
- Le secteur résidentiel, commercial et institutionnel (chauffage des bâtiments) se classait au troisième rang, atteignant 9,0 Mt éq. CO₂, soit 10,8 % des émissions.
- Les secteurs de l'agriculture, des déchets et de l'électricité produisaient les autres émissions, atteignant respectivement 6,6 Mt éq. CO₂ (7,9 %), 4,6 Mt éq. CO₂ (5,6 %) et 0,21 Mt éq. CO₂ (0,3 %).
- En 2010, le dioxyde de carbone (CO₂) constituait 80,3 % de l'ensemble des émissions québécoises de GES. La production de méthane (CH₄) s'établissait à 10,4 %, celle de l'oxyde nitreux (N₂O) à 6,1 % et celle de polyfluorocarbures (PFC) à 1,3 %. Les autres GES, soit les hydrofluorocarbures (HFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), totalisaient 1,9 % des émissions totales.

Les figures 1 et 2 montrent, pour l'année 2010, la répartition des émissions par secteur d'activité et selon le type de gaz.

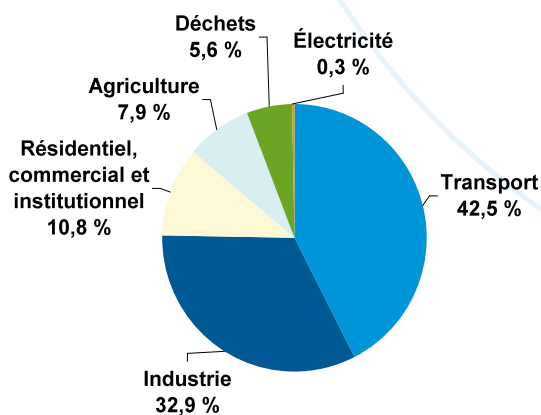


Figure 1
Répartition des émissions de GES au Québec, en 2010, par secteur d'activité

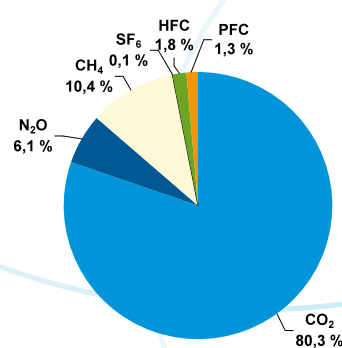


Figure 2
Répartition des émissions de GES au Québec, en 2010, selon le type de gaz

TENDANCES À LONG TERME : ÉVOLUTION DEPUIS 1990

- En 1990, les émissions québécoises de GES se chiffraient à 83,8 Mt éq. CO₂. Un ralentissement économique a entraîné une baisse de celles-ci pour les deux années suivantes. De 1993 à 2000, une tendance générale à la hausse des émissions a été observée. En 2001, une baisse importante s'est produite, ramenant les émissions à une valeur inférieure à celle de 1990. À partir de 2002, elles ont de nouveau augmenté, pour atteindre leur plus haut niveau en 2003, soit 90,1 Mt éq. CO₂.
- Depuis 2003, les émissions sont en baisse de 8,5 %, malgré la hausse remarquée en 2007. Le total des émissions pour 2010 était de 82,5 Mt éq. CO₂. Il s'agit de la deuxième année consécutive où le niveau des émissions est inférieur à celui de 1990 (voir la figure 3).

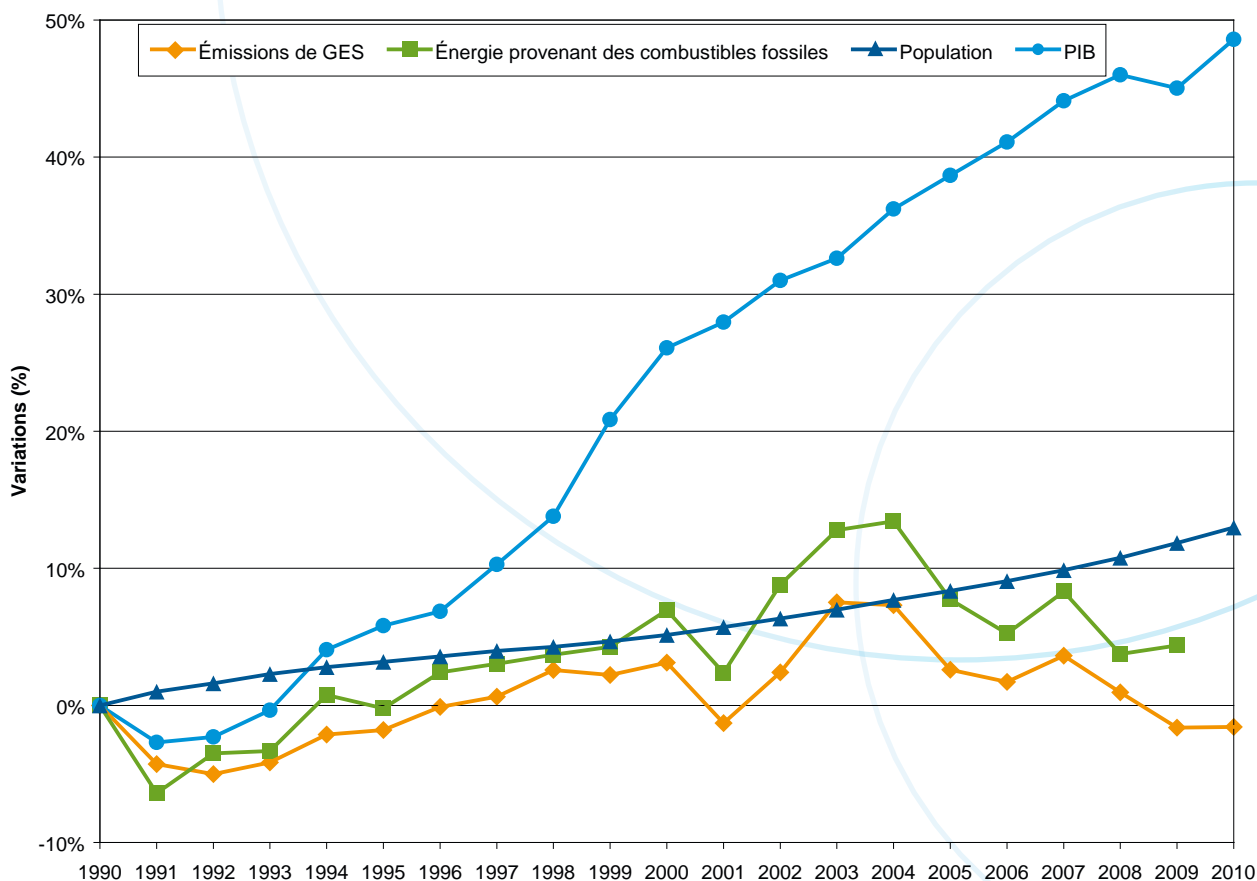


Figure 3
Variations, en pourcentage, des émissions de GES, de la consommation d'énergie provenant des combustibles fossiles⁷, de la population et du PIB au Québec, depuis 1990

7 Les données 2010 d'énergie provenant des combustibles fossiles n'étaient pas disponibles au moment de publier ce rapport.

- De 1990 à 2010, les émissions de GES au Québec ont diminué de 1,6 % (voir le tableau 1). Au cours de cette période, la population a augmenté de 13,0 % et le PIB de 48,6 %.
- Durant la même période, les émissions par habitant ont fluctué légèrement, s'établissant, en 2010, à 10,4 t par habitant, soit le plus bas niveau observé et correspondant à une baisse de 12,9 % depuis 1990. L'intensité des émissions par rapport au PIB a diminué de 33,8 %, passant de 0,46 à 0,30 kt éq. CO₂ par M\$ de PIB.
- La baisse de 1,6 % des émissions de GES, depuis 1990, est attribuable principalement à la diminution des émissions des secteurs de l'industrie et des déchets.
- De 1990 à 2010, les émissions produites par le secteur de l'industrie ont diminué de 11,4 %, passant de 30,6 à 27,1 Mt éq. CO₂ (voir la figure 4). Cette baisse est attribuable en partie à la diminution graduelle des émissions provenant des procédés industriels, soit une baisse de 17,7 %, et à la diminution de 6,7 % des émissions de la combustion industrielle, depuis 1990. De 1990 à 2007, le niveau des émissions industrielles était généralement plutôt constant, mais une baisse est notée depuis 2008, avec un niveau minimal en 2009, attribuable à la situation économique.
- Pour la même période, le secteur du transport a connu un accroissement de 27,9 % de ses émissions de GES. Après une légère baisse des émissions entre 1990 et 1991, celles-ci ont été en augmentation quasi constante jusqu'en 2009, où elles atteignaient 35,7 Mt. En 2010, elles sont en baisse à 35,1 Mt. Pour sa part, le transport routier a connu une hausse de 35,4 % de ses émissions de GES entre 1990 et 2010, avec une augmentation quasi constante de 1992 à 2004, suivie d'émissions plus stables par la suite, à l'exception de l'année 2007 où des émissions plus élevées ont été observées.
- Le chauffage des bâtiments est la principale activité émettrice de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel où une diminution des émissions de 17,3 %, depuis 1990, a été notée. Des variations importantes causées par les températures hivernales, lesquelles fluctuent d'une année à l'autre, ont également été observées. La diminution de 40,0 % du secteur résidentiel a été partiellement masquée par une augmentation de 18,4 % des émissions de GES attribuable au chauffage dans le secteur commercial et institutionnel, en raison de la demande croissante en énergie. Contrairement au secteur résidentiel, les combustibles fossiles sont largement utilisés pour le chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels.
- Les émissions du secteur de l'agriculture sont passées de 6,2 à 6,6 Mt éq. CO₂, soit une augmentation de 5,5 % de 1990 à 2010. Cette augmentation est attribuable principalement à la hausse des émissions provenant de la gestion des sols agricoles.
- Durant la même période, le secteur des déchets a affiché une diminution des émissions de GES de 37,1 % attribuable à la récupération et à l'incinération, dans certains sites d'enfouissement, des gaz émis pendant la décomposition des déchets. Dans les sites les plus importants, l'énergie produite par l'incinération de ces gaz est récupérée sous forme de vapeur ou utilisée dans la production de l'électricité.
- Toujours de 1990 à 2010, les émissions du secteur de l'électricité sont passées de 1,5 à 0,21 Mt éq. CO₂. Cette variation dépend d'une année à l'autre de l'utilisation des centrales thermiques, dont celle de Sorel-Tracy.

Tableau 1 Émissions de GES au Québec en 1990 et 2010

Catégories des sources	Émissions (Mt éq. CO ₂)		Variations des émissions de 1990 à 2010		Part du secteur en 2010
	1990	2010	Mt éq. CO ₂	%	%
Transport	27,41	35,06	7,65	27,9	42,5
Transport routier	20,30	27,48	7,19	35,4	33,3
Autres transports ⁸	4,31	4,73	0,43	9,9	5,7
Transport aérien	0,82	0,65	-0,18	-21,5	0,8
Transport ferroviaire	0,57	0,85	0,28	48,9	1,0
Transport maritime	1,41	1,35	-0,06	-4,3	1,6
Industrie	30,58	27,10	-3,47	-11,4	32,9
Combustion industrielle	17,21	16,06	-1,15	-6,7	19,5
Procédés industriels	13,17	10,84	-2,33	-17,7	13,1
Utilisation de solvants	0,05	0,06	0,01	24,0	0,1
Émissions fugitives	0,15	0,14	-0,01	-4,3	0,2
Résidentiel, commercial et institutionnel	10,82	8,95	-1,87	-17,3	10,8
Résidentiel	6,61	3,96	-2,65	-40,0	4,8
Commercial et institutionnel	4,21	4,99	0,77	18,4	6,0
Agriculture	6,21	6,55	0,34	5,5	7,9
Fermentation entérique	2,50	2,48	-0,01	-0,5	3,0
Gestion du fumier	1,09	1,11	0,03	2,3	1,3
Gestion des sols agricoles	2,62	2,95	0,33	12,6	3,6
Déchets	7,32	4,60	-2,71	-37,1	5,6
Enfouissement des déchets	6,85	4,10	-2,75	-40,1	5,0
Traitement des eaux usées	0,26	0,31	0,05	18,6	0,4
Incinération des déchets	0,21	0,19	-0,02	-7,6	0,2
Électricité	1,46	0,21	-1,25	-85,8	0,3
Total	83,79	82,47	-1,32	-1,6	100,0

8 La catégorie Autres transports comprend les véhicules hors route et le transport par pipeline.

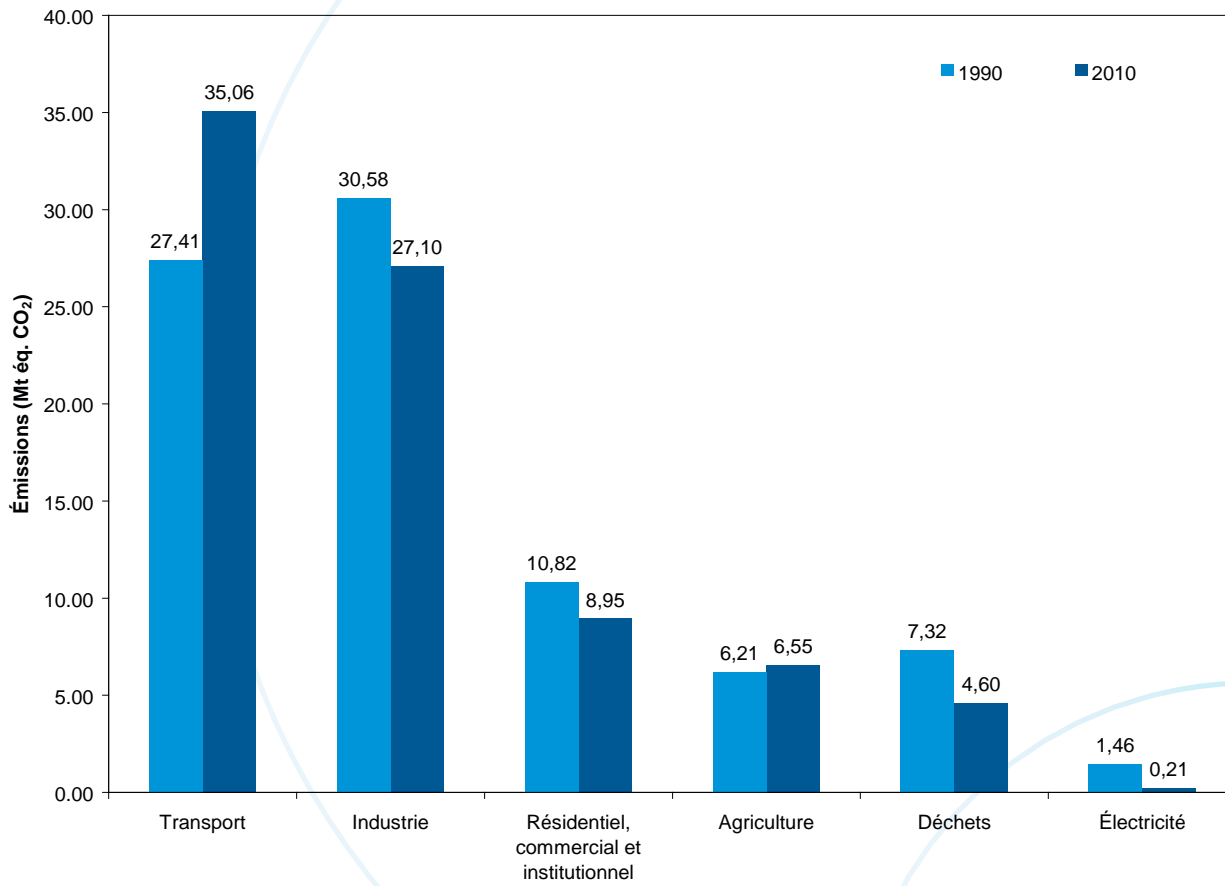


Figure 4
Émissions de GES au Québec par secteurs d'activité en 1990 et 2010

TENDANCES À COURT TERME : ÉVOLUTION DEPUIS 2006

- De 2006 à 2010, les émissions québécoises de GES ont diminué de 3,2 %, passant de 85,2 Mt éq. CO₂ en 2006 à 82,5 Mt éq. CO₂ en 2010 (voir le tableau 2).
- Pendant la même période, les émissions de GES ont diminué de 8,3 % dans le secteur industriel, de 9,7 % dans le secteur des déchets, de 13,7 % dans le secteur du chauffage résidentiel, commercial et institutionnel et de 7,5 % dans le secteur de l'électricité.
- Par ailleurs, des hausses de 4,7 % dans le secteur du transport et de 0,7 % dans le secteur de l'agriculture ont été observées de 2006 à 2010. On note toutefois une diminution de 1,7 % des émissions du transport entre 2009 et 2010, majoritairement due au transport maritime et aux autres transports, deux catégories qui fluctuent d'une année à l'autre.

Tableau 2 Émissions de GES au Québec, de 2006 à 2010

Catégories des sources	Émissions (Mt éq. CO ₂)					Variations des émissions de 2006 à 2010		Variations des émissions de 2009 à 2010	
	2006	2007	2008	2009	2010	Mt éq. CO ₂	%	Mt éq. CO ₂	%
Transport	33,48	34,92	35,60	35,68	35,06	1,58	4,7	-0,62	-1,7
Transport routier	27,44	27,92	27,36	27,38	27,48	0,05	0,2	0,10	0,4
Autres transports ⁹	3,41	4,16	5,13	4,92	4,73	1,32	38,9	-0,19	-3,8
Transport aérien	0,73	0,80	0,73	0,66	0,65	-0,09	-12,1	-0,02	-2,9
Transport ferroviaire	0,75	0,86	0,86	0,93	0,85	0,10	13,2	-0,08	-8,8
Transport maritime	1,15	1,19	1,51	1,79	1,35	0,20	17,1	-0,44	-24,6
Industrie	29,54	29,41	27,35	25,46	27,10	-2,44	-8,3	1,64	6,5
Combustion industrielle	17,93	18,17	16,44	15,20	16,06	-1,87	-10,4	0,86	5,7
Procédés industriels	11,41	10,99	10,65	10,03	10,84	-0,57	-5,0	0,81	8,1
Utilisation de solvants	0,08	0,08	0,08	0,06	0,06	-0,02	-27,4	0,00	-7,2
Émissions fugitives	0,12	0,17	0,18	0,17	0,14	0,02	18,3	-0,03	-15,6
Résidentiel, commercial et institutionnel	10,37	10,96	10,23	9,89	8,95	-1,42	-13,7	-0,94	-9,5
Résidentiel	5,22	5,69	5,00	4,67	3,96	-1,26	-24,1	-0,71	-15,2
Commercial et institutionnel	5,15	5,27	5,24	5,22	4,99	-0,16	-3,1	-0,23	-4,4
Agriculture	6,50	6,62	6,54	6,48	6,55	0,05	0,7	0,07	1,1
Fermentation entérique	2,54	2,52	2,51	2,48	2,48	-0,05	-2,0	0,00	0,0
Gestion du fumier	1,15	1,12	1,12	1,12	1,11	-0,03	-2,9	-0,01	-0,8
Gestion des sols agricoles	2,82	2,98	2,91	2,88	2,95	0,13	4,7	0,08	2,7
Déchets	5,10	4,65	4,64	4,53	4,60	-0,50	-9,7	0,07	1,6
Enfouissement des déchets	4,62	4,18	4,21	4,01	4,10	-0,52	-11,3	0,09	2,2
Traitement des eaux usées	0,30	0,31	0,30	0,30	0,31	0,01	2,3	0,00	1,0
Incinération des déchets	0,18	0,17	0,13	0,21	0,19	0,02	9,9	-0,02	-9,2
Électricité	0,22	0,27	0,23	0,38	0,21	-0,02	-7,5	-0,18	-45,9
Total	85,22	86,83	84,59	82,43	82,47	-2,75	-3,2	0,04	0,1

9 La catégorie Autres transports comprend les véhicules hors route et le transport par pipeline.

SITUATION DES ÉMISSIONS QUÉBÉCOISES DANS LE CONTEXTE CANADIEN

- En 2010, les émissions québécoises de GES représentaient 11,9 % des émissions canadiennes, lesquelles atteignaient 692 Mt éq. CO₂.
- En comparaison, les émissions ontariennes de GES se chiffraient à 171 Mt éq. CO₂, soit 24,7 % du total canadien. Pour sa part, l'Alberta a émis 233 Mt éq. CO₂ de GES en 2010, soit 33,6 % des émissions canadiennes.
- Il est à noter que le Québec se situait au deuxième rang pour les plus faible taux d'émissions de GES par habitant de l'ensemble des provinces et territoires canadiens, soit 10,4 t éq. CO₂ par habitant (voir le tableau 3).
- De 1990 à 2010, le Québec a connu une baisse de 1,6 % de ses GES. Parmi les autres provinces et territoires canadiens, le Yukon, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario ont également diminué leurs émissions par rapport à 1990.

Tableau 3 Émissions de GES totales par habitant des provinces et territoires canadiens, en 1990 et 2010

Provinces	Émissions (Mt éq. CO ₂) ¹⁰		Variations de 1990 à 2010	Population ¹¹	Émissions par habitant, en 2010
	1990	2010	%	2010	t éq. CO ₂ par habitant
Terre-Neuve-et-Labrador	9,2	8,9	-4,0	511 900	17,3
Île-du-Prince-Édouard	2,0	2,0	0,0	143 100	13,7
Nouvelle-Écosse	19,1	20,4	6,8	945 200	21,6
Nouveau-Brunswick	15,9	18,6	17,0	752 900	24,7
Ontario	176,0	171,0	-2,8	13 223 800	12,9
Manitoba	18,3	19,8	8,2	1 235 700	16,0
Saskatchewan	43,2	72,1	66,9	1 044 400	69,0
Alberta	166,0	233,0	40,4	3 723 800	62,6
Colombie-Britannique	49,4	56,1	13,6	4 529 500	12,4
Yukon	0,5	0,3	-36,6	34 600	9,8
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,5	1,8	15,4	76 700	23,2
Canada ¹²	589,0	692,0	17,5	34 126 500	20,3
Québec¹³	83,8	82,5	-1,6	7 905 100	10,4

10 Les données relatives aux émissions des provinces et des territoires (sauf pour le Québec) proviennent du *Rapport d'inventaire national 1990-2010 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, avril 2012. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=A91164E0-7CEB-4D61-841C-BEA8BAA223F9>.

11 Les données proviennent de la dernière mise à jour de Statistique Canada (septembre 2012). Population en date du 1er juillet 2010.

12 Le total canadien n'est pas égal à la somme des émissions des provinces et des territoires, car les émissions fugitives provenant des raffineries de pétrole et les émissions associées à la consommation de PFC ne sont pas comptabilisées à l'échelle provinciale. De plus, les émissions québécoises calculées par Environnement Canada ne sont pas présentées dans ce tableau.

13 Les émissions sont calculées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU QUÉBEC

TRANSPORT

Ce secteur inclut le transport routier, aérien intérieur, maritime intérieur, ferroviaire, hors route et le transport par pipeline du gaz naturel. En conformité avec les lignes directrices du GIEC, les émissions liées au transport aérien international et maritime international ne sont pas comptabilisées dans les inventaires de GES.

Au Québec, le secteur du transport est le principal émetteur de GES. Il atteignait 35,1 Mt éq. CO₂ de rejets en 2010 et produisait ainsi 42,5 % des émissions québécoises de GES. Les GES de ce secteur proviennent des combustibles fossiles (essence, diesel, huile lourde, propane, gaz naturel, etc.) utilisés comme carburant. À titre comparatif, les émissions canadiennes du secteur du transport représentaient 24 % des émissions totales de GES en 2010¹⁴.

À lui seul, le transport routier, qui comprend les motocyclettes, les automobiles, les camions légers et les véhicules lourds, a rejeté 27,5 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère en 2010, soit 78,4 % des émissions provenant du transport. Les définitions de camions légers et de véhicules lourds figurent à l'encadré 3.

Le transport routier est en grande partie responsable de la hausse de 27,9 % des émissions observée dans l'ensemble du secteur du transport de 1990 à 2010. Pendant cette période, les émissions du transport routier sont passées de 20,3 à 27,5 Mt éq. CO₂, soit une augmentation de 35,4 % (voir le tableau 4). L'augmentation des émissions du transport routier a été quasi constante entre 1992 et 2004, pour atteindre un niveau plus stable par la suite, à l'exception de l'année 2007 où des émissions plus élevées ont été observées.

Tableau 4 Émissions de GES du transport routier au Québec en 1990 et 2010

Transport routier	Émissions (Mt éq. CO ₂)		Variations des émissions de 1990 à 2010		Part du secteur en 2010 (%)
	1990	2010	Mt éq. CO ₂	%	
Automobiles	11,69	10,78	-0,91	-7,8	39,2
Camions légers	3,91	8,03	4,12	105,6	29,2
Véhicules lourds	4,56	8,56	4,00	87,7	31,1
Autres transports routiers (motocyclettes, véhicules au gaz naturel)	0,14	0,11	-0,03	-22,2	0,4
Total	20,30	27,48	7,19	35,4	100,0

¹⁴ Rapport d'inventaire national 1990-2010 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, avril 2012. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=A91164E0-7CEB-4D61-841C-BEA8BAA223F9>.

Du côté des camions légers, les émissions sont passées de 3,9 à 8,0 Mt éq. CO₂, soit une hausse de 105,6 % entre 1990 et 2010. Pendant la même période, les émissions provenant des véhicules lourds ont augmenté de 87,7 %, passant de 4,6 à 8,6 Mt éq. CO₂. Ces hausses sont liées à l'accroissement du nombre¹⁵ de camions légers et de véhicules lourds sur les routes, depuis 1990. Notons cependant que, malgré ces accroissements, les émissions de ces deux catégories ont peu varié depuis 2005.

Encadré 3 Définitions de véhicules légers et lourds

Les véhicules légers pèsent moins de 3 900 kg et peuvent accueillir au plus 12 passagers. Cette catégorie inclut les automobiles et les camions légers. Les automobiles sont destinées principalement au transport de passagers. Les camions légers regroupent les fourgonnettes, les camionnettes et les véhicules utilitaires sport (VUS). Ils sont conçus pour le transport de passagers ou de marchandises, et certains sont équipés de quatre roues motrices.

Les véhicules lourds (autobus, camions, tracteurs routiers, etc.) comprennent tout véhicule ayant un poids égal ou supérieur à 3 900 kg ou pouvant accueillir 12 passagers ou plus.

Malgré une hausse du nombre d'automobiles¹⁶, les émissions de celles-ci ont diminué de 7,8 % depuis 1990, passant de 11,7 à 10,8 Mt éq. CO₂. Cette baisse est attribuable en partie au renouvellement du parc automobile. Les modèles les plus anciens sont graduellement remplacés par de plus récents, moins énergivores et émettant moins de GES.

Il faut noter que la meilleure performance sur le plan énergétique des moteurs des véhicules ne se traduit pas nécessairement par une diminution des émissions de GES, car cet avantage potentiel est diminué, voire annulé, par l'augmentation de la puissance, du poids et des accessoires des véhicules ainsi que du kilométrage parcouru.

Les émissions liées au transport ferroviaire ont augmenté de 48,9 %, de 1990 à 2010, pour atteindre un niveau de rejet de 0,85 Mt éq. CO₂ en 2010. Les émissions du transport aérien intérieur et de la navigation intérieure ont diminué respectivement de 21,5 % et de 4,3 %, leurs niveaux étant de 0,65 et de 1,4 Mt éq. CO₂ en 2010. Les émissions de la catégorie Autres transports, qui comprend les véhicules hors route et le transport par pipeline, ont augmenté de 9,9 %, passant de 4,3 Mt éq. CO₂ en 1990 à 4,7 Mt éq. CO₂ en 2010. Les émissions de cette catégorie varient d'une année à l'autre.

Malgré la tendance à la hausse depuis 1990, une diminution de 1,7 % des émissions du transport est toutefois observée entre 2009 et 2010. Cette diminution est constatée dans les catégories du transport aérien et du transport ferroviaire, mais est surtout due au transport maritime et aux autres transports. Pour leur part, les émissions du transport routier ont augmenté de moins de 1% entre 2009 et 2010.

15 Société de l'assurance automobile du Québec, *Bilan 2011 : accidents, parc automobile et permis de conduire*, 2012. Le bilan est disponible à l'adresse <http://www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12012003.pdf>. Consulté le 29 novembre 2012.

16 *Ibid.*

Industrie

La combustion de divers combustibles ainsi que les procédés industriels sont les principaux facteurs de production des émissions dans ce secteur. On y dénombre également les émissions de GES produites par l'utilisation de solvants et d'autres produits ainsi que les émissions fugitives qui proviennent du transport et de la distribution du gaz naturel et des torchères associées au raffinage du pétrole.

Au Québec, le secteur de l'industrie vient au deuxième rang quant aux émissions de GES par secteur, après celui du transport, avec des rejets évalués à 27,1 Mt éq. CO₂ en 2010, soit 32,9 % des émissions totales. Pour le secteur de l'industrie, 59,3 % des émissions proviennent de la combustion, 40,0 % des procédés et 0,7 % des émissions fugitives ainsi que de l'utilisation de solvants et d'autres produits. Les émissions de GES du secteur de l'industrie ont diminué de 11,4 % entre 1990 et 2010.

Combustion industrielle

Ce sous-secteur comprend les émissions industrielles provenant de l'usage de combustibles fossiles pour la production de biens ainsi que les émissions qui émanent des centrales thermiques exploitées par les entreprises.

De 1990 à 2010, les émissions du sous-secteur de la combustion industrielle ont diminué de 6,7 %, passant de 17,2 à 16,1 Mt éq. CO₂. Cette baisse est attribuable en partie à l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et à des substitutions de combustibles, mais les émissions de ce sous-secteur varient également à la hausse ou à la baisse selon les années en fonction du niveau de production. Des facteurs économiques avaient fait en sorte que ces émissions étaient en baisse entre 2007 et 2009. En 2010, elles sont de retour au niveau de 2008.

En 2010, les industries affichant les plus fortes émissions de GES liées à l'utilisation de combustibles fossiles étaient, par ordre décroissant, les raffineries de pétrole (3,5 Mt éq. CO₂, soit 21,8 %), les industries produisant des métaux ferreux (2,4 Mt éq. CO₂, soit 14,8 %), les usines de pâtes et papiers (1,4 Mt éq. CO₂, soit 8,5 %), les industries chimiques (1,2 Mt éq. CO₂, soit 7,2 %), les alumineries (0,4 Mt éq. CO₂, soit 2,3 %) ainsi que les cimenteries et les usines de chaux (0,8 Mt éq. CO₂, soit 5,3 %).

Procédés industriels

Ce sous-secteur englobe les émissions des procédés industriels lorsque les GES sont un sous-produit dérivant directement de ces procédés. Il comprend également les émissions d'hydrofluorocarbures (HFC) qui proviennent de leur utilisation pour différents usages, tels que la réfrigération, la fabrication des mousses plastiques et les extincteurs d'incendie.

De 1990 à 2010, les émissions de GES provenant des procédés industriels ont diminué de 17,7 %, passant de 13,2 Mt éq. CO₂ en 1990, à 10,8 Mt éq. CO₂ en 2010. Cette baisse est liée principalement à des améliorations technologiques apportées dans les alumineries et à la fermeture, en 2007, de la dernière usine de fabrication de magnésium au Québec. En ce qui concerne la production de l'aluminium, les émissions sont passées de 7,5 Mt éq. CO₂ en 1990, à 6,2 Mt éq. CO₂ en 2010, soit une baisse de 16,5 %.

En 2010, les principaux secteurs industriels responsables des émissions de GES provenant des procédés étaient la production d'aluminium, avec 57,5 % (6,2 Mt éq. CO₂) des émissions de cette catégorie, la production de minéraux non métalliques, avec 22,2 % (2,4 Mt éq. CO₂), et la production de métaux ferreux, avec 6,3 % (0,7 Mt éq. CO₂).

Les émissions de GES attribuables à la production de minéraux non métalliques provenaient des cimenteries et des usines de chaux. Les émissions de GES de ces catégories sont liées directement à la production, puisque les procédés de fabrication des cimenteries et des usines de chaux produisent du CO₂ pendant la décomposition du carbonate de calcium. En 2010, les émissions combinées des cimenteries et des usines de chaux étaient 44,4 % plus élevées qu'en 1990, soit 2,4 Mt éq. CO₂. Il s'agit des émissions les plus élevées depuis 1990 pour ces deux catégories industrielles.

La production de métaux ferreux par les fonderies de fonte et d'acier et par les industries sidérurgiques et de bouletage a donné lieu à une diminution d'émissions de 20,3 %, lesquelles sont passées de 0,85 Mt éq. CO₂ en 1990 à 0,68 Mt éq. CO₂ en 2010.

En 2010, les émissions de HFC provenant des usages tels la réfrigération et la climatisation, l'extinction des incendies, les aérosols, le dégraissage aux solvants et l'injection de mousse, se chiffraient à 1,5 Mt éq. CO₂, soit une augmentation de plus de 1 000 % depuis 1995. De 1990 à 1994, l'utilisation des HFC était très limitée et les émissions étaient considérées comme négligeables. Les HFC servent de produits de remplacement aux substances appauvrissant la couche d'ozone qui font l'objet d'une élimination selon les dispositions du protocole de Montréal, adopté en 1996. L'importante augmentation des émissions est donc attribuable à l'usage grandissant qui est fait de ces produits de remplacement.

Les émissions fugitives issues de la combustion des gaz résiduels dans les torchères des raffineries de pétrole ainsi que des fuites pendant le transport et la distribution du gaz naturel ont légèrement fluctué, depuis 1990, pour s'établir à 0,14 Mt éq. CO₂ en 2010.

Résidentiel, commercial et institutionnel

Ce secteur produit des GES principalement lorsque des combustibles fossiles sont utilisés pour chauffer les édifices. Les autres émissions de ce secteur proviennent de diverses activités, telles que la cuisson dans les restaurants et les émissions de CH₄ et de N₂O produites pendant l'utilisation de la biomasse, principalement pour le chauffage résidentiel. Au Québec, ces émissions peuvent varier beaucoup d'une année à l'autre, particulièrement en raison des températures hivernales.

Les émissions de GES liées à l'ensemble de ce secteur¹⁷ se chiffraient à 9,0 Mt éq. CO₂ en 2010, ce qui représentait 10,8 % des émissions québécoises. Elles ont diminué de 17,3 % par rapport à 1990. Le sous-secteur résidentiel représentait 44,3 % du secteur en 2010 et le sous-secteur commercial et institutionnel, 55,7 %.

Les émissions liées au chauffage des édifices résidentiels, commerciaux et institutionnels sont associées à la demande en énergie pendant la période hivernale. En effet, il est possible de faire un lien entre les émissions et les degrés-jours de chauffage¹⁸. De 1990 à 2010, les degrés-jours ont fluctué de façon similaire aux émissions provenant du chauffage résidentiel. Même si la demande en chauffage est étroitement liée aux températures, d'autres facteurs influent sur la consommation de combustibles, donc sur les émissions qui y sont associées. L'amélioration de l'efficacité énergétique et la prise de mesures de conservation de l'énergie sont les facteurs les plus importants, grâce entre autres aux méthodes de construction, aux programmes incitant à la rénovation résidentielle et à l'arrivée sur le marché de systèmes de chauffage à haut rendement énergétique.

17 Les données nécessaires aux calculs des émissions dues au chauffage au bois résidentiel (CH₄ et N₂O seulement) n'étaient pas disponibles au moment de compiler l'inventaire des GES 2010. Les quantités de bois brûlées en 2009 ont donc été utilisées.

18 Les degrés-jours de chauffage mesurent la différence entre la température moyenne d'un jour donné par rapport à une température de référence et expriment les besoins en chauffage. Plus le chiffre est élevé, plus les besoins en chauffage d'un bâtiment le sont aussi.

Depuis 1990, le chauffage résidentiel est de plus en plus « propre ». En effet, le mazout est progressivement délaissé au profit de l'électricité¹⁹, une source d'énergie qui émet moins de GES et moins de contaminants tels que le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules. En 2010, les émissions de GES dans le sous-secteur résidentiel affichaient une baisse de 40,0 % par rapport à 1990.

Dans le sous-secteur commercial et institutionnel, les émissions ont toutefois augmenté de 18,4 % au cours de la même période, en raison d'un accroissement de la demande en énergie. Contrairement au sous-secteur résidentiel, dont le chauffage provient principalement de l'électricité, le sous-secteur institutionnel et commercial utilise largement les combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments. Également, la surface de plancher des édifices commerciaux a augmenté de façon importante au cours des dernières années²⁰, augmentant ainsi la demande en énergie du secteur.

Agriculture

Ce secteur comprend les émissions de GES provenant de la digestion des animaux (fermentation entérique), de la gestion du fumier et des sols agricoles. Depuis l'année de déclaration 2003, les émissions de CO₂ provenant des sols agricoles sont incluses dans le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Les émissions de ce secteur ont donc aussi été recalculées pour les années antérieures.

Au Québec, en 2010, le secteur de l'agriculture a rejeté 7,9 % des émissions de GES dans l'atmosphère, soit 6,6 Mt éq. CO₂. La gestion des sols agricoles ainsi que la fermentation entérique ont produit la plus grande part de ces émissions, soit respectivement 45,1 % et 37,9 % du total du secteur. La gestion du fumier a produit, quant à elle, 17,0 % des émissions de ce secteur.

La gestion des sols agricoles et les pratiques culturales, comme l'utilisation de certains engrais, sont des sources d'émissions de CO₂ et de N₂O dans l'atmosphère. Comme cela a été mentionné précédemment, seules les émissions de N₂O sont maintenant incluses dans le calcul des émissions de ce secteur. De 1990 à 2010, elles ont augmenté de 12,6 %, passant de 2,6 à 3,0 Mt éq. CO₂.

Le processus normal de digestion des herbivores, surtout celui des ruminants comme les bovins, produit du CH₄. Les quantités de CH₄ émises varient en fonction de multiples facteurs, dont l'espèce animale, l'âge des animaux et leur nombre. En 2010, les émissions attribuées à la fermentation entérique étaient environ au même niveau qu'en 1990, soit de 2,5 Mt éq. CO₂.

La manutention du fumier entraîne des émanations de CH₄ et de N₂O. La quantité de gaz émis dépend de la méthode de gestion, des propriétés du fumier, des espèces animales et du nombre d'animaux. De 1990 à 2010, les émissions produites par cette activité agricole ont augmenté de 2,3 %, passant de 1,09 Mt éq. CO₂ en 1990 à 1,11 Mt éq. CO₂ en 2010.

19 Ressources naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, tableau 14 : Nombre total de ménages par type de bâtiment et source d'énergie (pour le Québec), novembre 2011, en ligne http://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/tableauxevolution2/res_qc_14_f_4.cfm?attr=0, consulté le 28 novembre 2012.

20 *Améliorer le rendement énergétique au Canada, Rapport au Parlement en vertu de la Loi sur l'efficacité énergétique pour l'année financière 2010-2011*, Ressources naturelles Canada, 2012. Le rapport peut être consulté à l'adresse <http://oee.nrcan.gc.ca/publications/statistiques/parlement10-11/pdf/parlement10-11.pdf>, consulté le 29 novembre 2012.

Déchets

Ce secteur comprend les émissions de GES produites par la décomposition des déchets solides à la suite de leur enfouissement, le traitement des eaux usées et l'incinération des déchets.

Le secteur des déchets a produit 5,6 % des émissions totales de GES au Québec, en 2010, soit 4,6 Mt éq. CO₂, principalement sous forme de CH₄ et de N₂O. L'enfouissement des déchets solides, y compris les résidus des usines de pâtes et papiers, en est le principal émetteur, responsable à lui seul de 89,1 % des émissions de ce secteur. Le traitement des eaux usées en produit, pour sa part, 6,7 % et l'incinération des déchets, 4,2 %.

De 1990 à 2010, les émissions de ce secteur sont passées de 7,3 à 4,6 Mt éq. CO₂, soit une diminution de 37,1 %. Cette baisse résulte principalement du captage et de l'incinération des biogaz dans plusieurs sites d'enfouissement avec, dans certains cas, une récupération de l'énergie. La diminution des émissions dans cette catégorie est de 40,1 % entre 1990 et 2010.

Depuis 1990, les émissions de GES causées par le traitement des eaux usées ont augmenté de 18,6 %, passant de 0,26 à 0,31 Mt éq. CO₂. Celles qui provenaient de l'incinération des déchets ont pour leur part diminué de 7,6 %, passant de 0,21 à 0,19 Mt éq. CO₂.

Électricité

Ce secteur comprend les émissions associées à la production de l'électricité par les services d'utilité publique qui recourent aux centrales électriques de type thermique, lesquelles fonctionnent à partir de combustibles fossiles. Les émissions provenant des centrales thermiques exploitées par les entreprises sont, quant à elles, compilées dans le secteur de l'industrie. Soulignons que 91,2 %²¹ de la puissance électrique installée au Québec était en 2010 de source hydraulique²².

En 2010, les entreprises d'utilité publique produisant de l'électricité ont rejeté 0,21 Mt éq. CO₂, soit 0,3 % des émissions québécoises. Les fluctuations ponctuelles observées depuis 1990 sont liées surtout à la centrale thermique de Sorel-Tracy. Cette centrale est utilisée principalement durant les périodes de pointe de demande en électricité en hiver et pour assurer une réserve énergétique pendant les périodes de basse hydraulité. Elle a été beaucoup utilisée en 2003 et 2004, avec des émissions annuelles respectives de 1,3 et 1,1 Mt éq. CO₂. En 2010, ses émissions étaient représentatives d'une très faible utilisation, avec 0,006 Mt éq. CO₂.

21 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, *La puissance électrique installée par source d'énergie* (1984-2010), en ligne www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-production-centrales.jsp, consulté le 29 novembre 2012.

22 En 2010, la production totale d'électricité au Québec provenant de l'hydroélectricité se chiffrait à 95,8 %. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, *La production d'électricité disponible par source d'énergie* (1984-2011), communication par courriel le 7 décembre 2012.

Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Ce secteur rend compte des flux de GES entre l'atmosphère et les terres aménagées du Québec ainsi que des émissions attribuables aux changements d'affectation des terres. Cela comprend l'évolution du patrimoine forestier, la conversion des forêts et des pâturages, l'abandon des terres exploitées, l'émission et l'absorption de CO₂ par les sols ainsi que les incendies de forêt.

Les émissions de ce secteur ne sont pas incluses dans le total des émissions québécoises, conformément aux lignes directrices du GIEC. De plus, comme ces flux affichent une forte variabilité interannuelle, les émissions de ce secteur ne sont pas analysées dans ce rapport.

Encadré 4 Données québécoises présentées selon la répartition utilisée dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Cet encadré présente les émissions de GES au Québec pour les années 1990 et 2010, selon les lignes directrices prévues à la CCNUCC.

Émissions de GES au Québec en 1990 et 2010

Catégories des sources	Émissions (Mt éq. CO ₂)		Variations des émissions de 1990 à 2010		Part du secteur en 2010
	1990	2010	Mt éq. CO ₂	%	%
Énergie	57,05	60,42	3,37	5,9	73,3
Procédés industriels	13,17	10,84	-2,33	-17,7	13,1
Utilisation de solvants et d'autres produits	0,05	0,06	0,01	24,0	0,1
Agriculture	6,21	6,55	0,34	5,5	7,9
Déchets	7,32	4,60	-2,71	-37,1	5,6
Total	83,79	82,47	-1,32	-1,6	100,0

CONCLUSION

En 2010, les Québécois ont rejeté dans l'atmosphère 82,5 Mt éq. CO₂ de GES, soit une diminution de 1,6 % depuis 1990. Pendant cette période, la population a crû de 13,0 % et le PIB, de 48,6 %. Il s'agissait de la deuxième année consécutive où le niveau des émissions était inférieur au niveau de 1990.

La diminution des émissions de GES, de 1990 à 2010, est attribuable principalement au secteur industriel. La baisse dans ce secteur provient d'améliorations techniques de certains procédés, de l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et de substitutions de combustibles. Les variations d'émissions de ce secteur sont également influencées par des facteurs économiques comme la fermeture, permanente ou temporaire, de certaines entreprises, de même que par les changements dans les volumes de production.

Le secteur des déchets a également grandement contribué à la baisse d'émissions de GES, de 1990 à 2010, avec la mise en place de systèmes de captation des gaz des lieux d'enfouissement.

En contrepartie, l'accroissement du parc automobile, l'augmentation de la puissance, du poids et des accessoires des véhicules ainsi que du kilométrage parcouru sont directement responsables de l'importante hausse observée dans le secteur du transport depuis 1990. Cependant, une baisse de 1,7 % des émissions du transport est observée entre 2009 et 2010.

Dans le secteur résidentiel, commercial et institutionnel, le chauffage résidentiel a connu une baisse marquée de ses émissions de GES, de 1990 à 2010, en raison, entre autres, de la diminution de l'utilisation du mazout et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. En contrepartie, une augmentation des émissions du chauffage commercial et institutionnel est observée.

En terminant, le Québec se situait au deuxième rang pour le plus faible taux d'émissions de GES par habitant en 2010, soit 10,4 t éq. CO₂, et faisait partie des quatre provinces et territoires dans l'ensemble du Canada qui ont connu une baisse de ses émissions de 1990 à 2010.